

VILLE DE NEUVILLE

MRC DE PORTNEUF

PROCÈS-VERBAL | Lundi le 3 juin 2024

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue lundi le 3 juin 2024, à 19 h 30 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :  
Anne-Sophie Paquet  
Luc Bertrand  
Serge Beaulieu  
Simon Sheehy  
Luc Delisle

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beaugard, directrice générale et greffière

Est excusée de son absence : Madame Denise Thibault

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-06-107

Sur proposition de madame Anne-Sophie Paquet, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

### 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

24-06-108

#### 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mai 2024

Sur proposition de monsieur Luc Delisle, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 06 mai 2024, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun point

24-06-109

### 6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

#### 6.1. Entente sur le partage de la direction incendie

**CONSIDÉRANT** la retraite du directeur incendie de Neuville et des intentions de la Ville à procéder à une transition harmonieuse avec un nouveau gestionnaire au sein de ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville et la Ville de Donnacona ont déjà convenu de partager une ressource, soit un préventionniste en sécurité incendie afin de soutenir les opérations en cette matière au sein du service incendie de la Ville de Neuville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville entend procéder à la réorganisation du service incendie au regard notamment des nouvelles exigences législatives et de la révision du schéma de couverture de risques en cours à la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** les attentes du conseil municipal et de la direction générale en matière de sécurité et de prévention incendie sur le territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville convienne d'une entente sur le partage d'un directeur incendie avec la Ville de Donnacona;

**QUE** la directrice générale, ou, en son absence ou incapacité, le directeur des finances, soit autorisée à signer tout document ou entente relative à ce partage de ressource;

**QUE** le directeur incendie de Donnacona soit autorisé à débiter ses fonctions graduellement à partir du 3 juin 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

7.1. Avenant du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville ainsi que la Ministre des Affaires Municipales ont signé, le 4 juin 2021, une convention d'aide financière (la Convention) pour le projet « Place publique écoresponsable : Laboratoire de mise en œuvre de pratiques de gestion et intégration durable des eaux pluviales »;

**CONSIDÉRANT QUE** les PARTIES ont signé, le 4 juin 2023, un avenant à la Convention;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la signature d'un deuxième avenant modifiant la convention afin de permettre la prolongation du délai de réalisation du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale ou, en son absence ou incapacité, le directeur des finances, à signer un deuxième avenant à la Convention, prolongeant le délai de cette dernière au 4 septembre 2024;

**QUE** la présente résolution ainsi que l'avenant signé soit transmis au représentant désigné du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

24-06-111

8.1. Recommandation à une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le morcellement et l'aliénation du Lot 3 506 804, 2<sup>E</sup> RANG

**CONSIDÉRANT** que le requérant s'adresse à la Commission afin de morceler et aliéner une partie du lot 3 506 804, 2<sup>e</sup> Rang, d'une superficie de 4.05 hectares (ha), en faveur d'une entreprise de production maraîchère ;

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte les critères pertinents de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) ;

**CONSIDÉRANT** que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une belle opportunité de développement pour la zone agricole de Neuville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil appuie la demande d'autorisation déposée auprès de la CPTAQ pour le morcellement et l'aliénation d'une partie de lot 3 506 804, cadastre du Québec, d'une superficie de 4.05 ha, afin d'y exercer un usage agricole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

24-06-112

### 9.1. Politique de location de salles

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a adopté une politique de location de salle en 2007 et a procédé à des mises à jour en 2015, 2016-2017, 2019 et 2020.

**CONSIDÉRANT QU'UN** nouveau local est disponible à la population et aux organismes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite que ces locaux municipaux soient mis en valeur et utilisés par la tenue d'activités de loisirs, culturels, corporatives ou personnelles pour sa population et les organismes ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a de nouveaux équipements disponibles dans les locaux pour les locataires ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir les tarifs afin de rendre plus accessibles les locaux municipaux et de clarifier les modalités de location ;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de location de salle a été présentée au conseil municipal et que ce dernier s'estime satisfait des modalités et des tarifs proposés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil adopte les modifications proposées à la Politique de location de salles et que celle-ci entre en vigueur à partir du 4 juin 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. SERVICE DES FINANCES

24-06-113

### 10.1. Approbation des états financiers 2023 – OMHGP

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du budget 2023 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf pour l'Habitation à Loyer Modéré (HLM) de Neuville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville s'est engagée à verser sa contribution à l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf, conformément à l'entente signée le 3 février 1987 par le HLM de Neuville et les anciennes municipalités du village de Neuville et de la paroisse de Pointe-aux-Trembles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville approuve les états financiers 2023 tels que déposés et qu'elle consent à payer le montant de 2 529.39 \$ représentant 10 % du déficit de l'année 2023 pour la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10.2. Renouvellement des assurances générales

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurances générales vient à échéance le 7 juillet 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cabinet en assurance de dommages et services financiers *Ellipse assurances (anciennement PMT Roy)* a présenté les conditions de renouvellement des polices d'assurance générale de la Fédération québécoise des municipalités, pour la Ville, et que ces dernières répondent aux attentes de la directrice générale et du directeur des finances et trésorier;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville accorde le contrat pour le renouvellement du portefeuille municipal d'assurances générales au Cabinet en assurance de dommages et services financiers *Ellipse assurances* et ce, pour la somme de 88 585,39 \$ incluant les taxes pour la période du 7 juillet 2024 au 7 juillet 2025 ;

**QUE** cette dépense soit affectée aux postes budgétaires prévus à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.3. Autorisation de paiement à SaHo Construction Inc. – Projet de La Place Des Marées

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a mandaté la firme SaHo Construction Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place des marées par la résolution 23-0689 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture #0000001274 au montant de 147 858.90 \$ (taxes incluses) à l'entreprise SaHo Construction Inc. ;

**QUE** ces sommes soient prises à même le poste budgétaire numéro « 23 07011 723 » *Place des Marées*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.4. Dépôt des comptes de mai 2024

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de mai 2024, au montant total de 190 419.74 \$ et sur proposition dûment appuyée de monsieur Simon Sheehy, ils l'approuvent.

<b>TOTAL - Conseil</b>	289.18 \$
<b>TOTAL – Cour municipal</b>	3 059.76 \$
<b>TOTAL - Administration générale</b>	14 231.67 \$
<b>TOTAL - Sécurité incendie</b>	2 880.45 \$
<b>TOTAL - Voirie municipale</b>	28 962.64 \$
<b>TOTAL – Éclairage des rues</b>	1 484.17 \$
<b>TOTAL - Approvisionnement/traitement de l'eau</b>	14 424.35 \$
<b>TOTAL - Réseau de distribution de l'eau</b>	8 648.26 \$
<b>TOTAL - Réseaux d'égouts</b>	16 393.78 \$
<b>TOTAL - Réseau d'égouts Ouest Place Ilets</b>	2 089.67 \$
<b>TOTAL – RRGMRP (Fosse septique)</b>	41 422.56 \$
<b>TOTAL - Centre communautaires</b>	40 020.99 \$
<b>TOTAL – Camp de jour</b>	630.03 \$
<b>TOTAL – Parcs et terrains de jeux</b>	1 658.32\$ \$
<b>TOTAL – Programme de soccer</b>	807.55 \$
<b>TOTAL – Chapelle et presbytère</b>	3 215.73 \$
<b>TOTAL - Bibliothèque</b>	8 271.49 \$
<b>TOTAL – Intérêts</b>	0.00 \$
<b>TOAL - Investissement</b>	1 929.14\$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>190 419.74 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. GREFFE**

Aucun point

**12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**24-06-117**

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Serge Beaulieu, le président lève la séance à 20h00.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Marie-Krystine Beauregard  
Directrice générale et greffe